

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 4 MAI 2022, À 15 H 30 À
LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ, SITUÉE AU
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :**

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 15 h 30, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

22-05-081-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

ÉLECTIONS 2021 – DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER

Le rapport du trésorier a été déposé en séance de travail.

22-05-082-E

CONSTATS D'INFRACTION AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les constats d'infraction reçus relativement au site de compostage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement des constats d'infraction pour un montant de 34 994,79 \$.

22-05-083-E

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2022 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ »**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé juge pertinent de constamment tenir à jour le contenu de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Roberto Blondin, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- 1° adopte le projet de règlement numéro 339-2022 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé);
- 2° adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités/villes concernées de la MRC du Rocher-Percé;
- 3° demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur les modifications proposées;
- 4° délègue à la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 339-2022 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé).

22-05-084-E

OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE DE PERCÉ - AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) autorise la MRC à poursuivre l'exécution du contrat de l'opération de l'écocentre de Percé avec Excavations Nicolas et fils, entreprise récemment inscrite au Registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA), jusqu'à 23 juillet 2022 maximum;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la direction générale de la RITMRG à procéder à un appel d'offres relativement aux opérations à l'écocentre de Percé.

22-05-085-E

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) -- DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021-2022

CONSIDÉRANT que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer un rapport annuel d'activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Rapport annuel d'activités 2021-2022 – AEQ ».

22-05-086-E

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^e AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 - ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)

CONSIDÉRANT que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

CONSIDÉRANT que le plan initial a été révisé pour la période du 1^e avril 2022 au 31 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) révisé et le transmette au Ministre.

22-05-087-E

FORMATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (CIS)

CONSIDÉRANT l'adoption des politiques et des priorités annuelles d'intervention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) qui inclut notamment la formation du comité d'investissement socioéconomique (CIS);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le comité d'investissement socioéconomique (CIS) de la MRC du Rocher-Percé soit formé des personnes suivantes :

- M. Samuel Parisé, préfet de la MRC
- M^{me} Mylène Parisé, représentante du secteur économie, innovation et développement durable
- M^{me} Louise David, représentante du secteur éducation et culture
- M^{me} Mélanie Loiselle Mercier, représentante du secteur sports et loisirs
- M. Sylvio Lebreux, représentant du secteur santé, services sociaux et organismes communautaires

De plus les représentants suivants s'ajoutent :

- Direction générale de la MRC;
- Conseiller en développement socioéconomique de la MRC;
- Toute personne-ressource experte, si nécessaire.

22-05-088-E

SOUTIEN À LA VITALISATION - ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
001-2022-LOG	Groupe immobilier Arel inc.	Construction d'un triplex à Percé	37 500 \$	511 300 \$
002-2022-LOG	9375-3556 Québec inc.	Construction d'un immeuble à logements à Grande-Rivière	75 000 \$	1 140 000 \$
003-2022-LOG	Rénovations Marcoux	Construction d'un jumelé à Chandler	25 000 \$	388 500 \$
004-2022-LOG	Gestion Sébastien Godin	Conversion du sous-sol d'un immeuble en 2 logements à Chandler	25 000 \$	380 564 \$
005-2022-LOG	Daniel Langelier	Construction d'un immeuble à logements à Grande-Rivière	100 000 \$	2 890 000 \$
TOTAL			262 500 \$	5 310 364 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-05-089-E

FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) 2022 -2023 - VOLET 4 -- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT le renouvellement pour l'année 2022-2023 du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4 qui vise à soutenir les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que l'aide financière vise à appuyer les municipalités locales dans le soutien au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) — Volet 4.

22-05-090-E

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 709 147 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 709 147 \$ POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

Madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 341-2022 décrétant une dépense de 2 709 147 \$ et un emprunt de 2 709 147 \$ pour des travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé.
- Le projet de règlement numéro 341-2022 intitulé « Règlement numéro 341-2022 décrétant une dépense de 2 709 147 \$ et un emprunt de 2 709 147 \$ pour des travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé » est déposé.

22-05-091-E

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 15 h 45.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière